



Bpifrance

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

Premier Supplément en date du 1^{er} octobre 2021 au Prospectus de Base en date du 11 juin 2021

Programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) de 45.000.000.000 d'euros

bénéficiaire de la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance (établissement public à caractère industriel et commercial)

Le présent supplément (le "**Supplément**") constitue un premier supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 11 juin 2021, approuvé le 11 juin 2021 par l'Autorité des Marchés Financiers ("**AMF**") sous le numéro 21-221 (le "**Prospectus de Base**"), préparé par la société anonyme Bpifrance (anciennement, Bpifrance Financement) (l' "**Emetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 45.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**") bénéficiant de la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (le "**Garant**" ou l' "**EPIC Bpifrance**"). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**"). Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur, le Garant ou la qualité des Titres pouvant être émis dans le cadre du Programme.

Le Prospectus de Base tel que complété par le présent Supplément et le Premier Supplément constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du Règlement Prospectus.

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus afin (i) d'incorporer par référence les informations contenues dans les comptes consolidés semestriels du 30 juin 2021 de l'Emetteur (les "**Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021**"), (ii) de mettre à jour la section relative à la description du Garant, (iii) de mettre à jour la déclaration relative aux perspectives suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021 et (iv) de mettre à jour la section relative aux développements récents à la suite de la nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de l'Emetteur ainsi que de nouveaux censeurs.

Le présent Supplément devra être lu et interprété conjointement avec les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021 (en langue française) qui ont été préalablement déposés auprès de l'AMF. Les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021 sont incorporés par référence dans le présent Supplément et sont réputés en faire partie intégrante.

Une copie de ce Supplément sera publiée sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et des exemplaires seront disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

Les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021 incorporés par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base (i) sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et (ii) pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

SOMMAIRE

1. Incorporation par Référence	4
2. Description du Garant – Mise à jour suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	8
3. Développements Récents	10
4. Informations Générales – Mise à jour suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	11
5. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base.....	12

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Le présent Supplément incorpore par référence les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021 et modifie tel qu'indiqué ci-dessous la section intitulée "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 27 à 35 du Prospectus de Base.

Les informations contenues en page 27 du Prospectus de Base sont complétées par un paragraphe (e) :

"(e) les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021 de l'Emetteur en langue française et le rapport des commissaires aux comptes y afférent ("**Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021**") sont disponibles en cliquant sur l'hyperlien suivant: [cliquer ici](#) ; et"

Le tableau de correspondance relatif à l'Annexe 7 (*Emetteur*) du Règlement Délégué figurant aux pages 28 à 31 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par :

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019
2. Contrôleurs légaux des comptes			
2.1. nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel)		Page 430	Pages 311
2.2. Changement dans la situation des contrôleurs légaux des comptes		Page 430	N/A
3. Facteurs de risque			
3.1 Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'Emetteur et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les Titres, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation de l'Emetteur, en se basant sur leur incidence négative sur l'Emetteur et la probabilité de leur survenance. Ces facteurs de risque doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.		Pages 129-136	N/A
4. Informations concernant l'Emetteur			
4.1 Histoire et évolution de la société		Page 7	N/A
4.1.1. Raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur		Page 427	N/A
4.1.2. Lieu de constitution de l'Emetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI)		Page 427	N/A
4.1.3. Date de constitution et la durée de vie de l'Emetteur		Page 427	N/A

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019
4.1.4. Le siège social et la forme juridique de l'Emetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse, le numéro de téléphone de son siège statutaire et le site web		Page 427	N/A
4.1.5. Événement récent propre à l'Emetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité		Pages 213-218	N/A
4.1.6. Notation de crédit attribuée à l'Emetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation		N/A	N/A
5. Aperçu des activités			
5.1 Principales activités			
5.1.1 Principales activités de l'Emetteur, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis		Pages 10-17, 24-47	N/A
5.1.2 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle		Pages 10-17	N/A
6. Structure organisationnelle			
6.1 Si l'Emetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Emetteur.		Pages 18-19 et 127	N/A
6.2 Si l'Emetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué		N/A	N/A
7. Information sur les tendances			
7.1.(a) Déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur		Page 428	N/A
7.1.(b) Déclaration attestant qu'il n'y a eu aucun changement significatif de performance financière du Groupe Emetteur		Page 428	N/A
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance			

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019
9.1 Nom, adresse professionnelle et fonction, au sein de l'Emetteur, des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'Emetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci		Pages 172-178	N/A
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction et de surveillance		Page 429	N/A
10. Principaux actionnaires			
10.1 Contrôle de l'Emetteur		Page 18	N/A
10.2 Accord relatifs à un changement de contrôle		N/A	N/A
11. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Emetteur			
11.1 Informations financières historiques			
11.1.1 Fournir des informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices	Pages 12-35	Pages 205-318	Pages 116-208
11.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A	N/A	N/A
11.1.3 Normes comptables	Pages 19-20	Pages 228-229	Pages 124-126
11.1.4 Informations financières auditées :			
Comptes consolidés	Pages 12-35	Pages 205-318	Pages 116-208
Bilan	Pages 12-13	Pages 206-207	Pages 116-117
Compte de résultat	Pages 14-15	Page 208	Page 118
Méthodes comptables et notes explicatives	Pages 19-32	Pages 213-318	Pages 123-208
11.1.5 Etats financiers consolidés	Pages 12-18	Pages 205 - 211	Pages 115-208
11.1.6 Date des dernières informations financières	30 juin 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
11.2 Audit des informations financières historiques			

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019
11.2.1 Les informations financières historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant	Pages 33-35	Pages 387-396	Pages 262-269
11.2.1(a). Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques ont été refusés par les contrôleurs légaux ou lorsqu'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, la raison doit en être donnée, et ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites		Pages 388-389	Page 272
11.2.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement audités par les contrôleurs légaux		N/A	N/A
11.2.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'Emetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.		N/A	N/A
11.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage		Page 428	N/A
11.4 Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur		Page 428	N/A
12. Contrats importants			
12.1 Résumer sommairement tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant conférer à tout membre du Groupe Emetteur un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'Emetteur à remplir les obligations que lui imposent les Titres émis à l'égard de leurs détenteurs		N/A	N/A
13. Documents disponibles			

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019
13.1 Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés : a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'Emetteur; b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.		Page 429	N/A

2. DESCRIPTION DU GARANT – MISE A JOUR SUITE A LA PUBLICATION DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS EMETTEUR 2021

La section intitulée "*Description du Garant*" figurant en page 79 du Prospectus Base est complétée par le tableau suivant :

"

(en millions €)	2019	2020	Evolution 2020/2019	1er semestre 2020	1er semestre 2021
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	24 213,2	24 704,0	+2%	20 980,7	26 475,2
RESULTATS					
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	-14,5	-14,0	+4%	-135,8	-6,5
Résultat opérationnel	-14,5	-139,7	-863%	-135,8	-6,5
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	463,7	-206,5	-145%	-768,6	434,1
Résultat avant impôts	678,6	-463,6	-168%	-708,9	598,9
Résultat net, part du groupe	660,5	-473,5	-172%	-713,6	595,3

(Données financières non auditées)

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance SA par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère.

La hausse des capitaux propres entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 résulte principalement de l'évolution des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (585,3 M€ au 30 juin 2021 contre -564,5 M€ en 2020). Le résultat du premier semestre 2021 est composé pour l'essentiel de la quote-part du résultat de Bpifrance SA pour un montant de 440,6 M€.

3. DEVELOPPEMENTS RECENTS

La section intitulée "*Développements Récents*" figurant en page 80 du Prospectus Base est complétée par les paragraphes ci-dessous :

- **"Décret du 27 mai 2021 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme Bpifrance - M. RASPILLER (Sébastien) NOR : ECOA2112190D**

Par décret en date du 27 mai 2021, M. Sébastien RASPILLER est nommé membre du conseil d'administration de la société anonyme Bpifrance en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de M. Bertrand DUMONT.

L'adresse professionnelle de M. Sébastien RASPILLER est Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

M. Sébastien RASPILLER exerce les fonctions d'administrateur et de membre des comités d'audit et risques de l'Emetteur.

M. Sébastien RASPILLER exerce les fonctions de chef du service du financement de l'économie auprès de la Direction générale du Trésor, de censeur auprès du Conseil général de la Banque de France et de membre du Conseil de surveillance (représentant le Ministre chargé de l'économie) du fonds pour les retraites.

- **Décret du 25 juin 2021 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme Bpifrance - Mme STABILE (Sophie) NOR : ECOA2117004D**

Par décret en date du 25 juin 2021, Mme Sophie STABILE, directrice financière de la société en commandite par actions Lagardère, est nommée membre du conseil d'administration de la société anonyme Bpifrance en qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence en matière économique et financière, ainsi que de développement durable.

L'adresse professionnelle de Sophie STABILE est Lagardère, 4, rue de Presbourg , 75116 Paris.

Sophie STABILE exerce les fonctions d'administratrice et de présidente du Comité des nominations de l'Emetteur.

Sophie STABILE exerce les fonctions de Directrice Financière Groupe de Lagardère, d'administratrice non exécutive et de présidente du comité d'audit d'Ingenico et d'administratrice indépendante et de présidente du Comité d'Audit de Sodexo.

- **Nominations et remplacements des censeurs**

Amélie Verdier est remplacée par Mélanie Joder et Yann Pouëzat est remplacé par Pierre Chabrol."

4. INFORMATIONS GENERALES – MISE A JOUR SUITE A LA PUBLICATION DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS EMETTEUR 2021

- À la suite de la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2021, le paragraphe 6 en page 112 de la section "*Informations Générales*" du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

"(6) Sous réserve des informations figurant ou incorporées par référence dans le présent Prospectus de Base, il n'y a pas eu de changement significatif de performance financière ou dans la situation financière de l'Émetteur, du Garant, du Groupe Émetteur et/ou du Groupe Garant depuis le 30 juin 2021."

- Dans la section "*Informations Générales*" en page 115 du Prospectus de Base le paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe 22:

"(23) A la connaissance de l'Émetteur, à la date du Premier Supplément, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'Émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs".

5. RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 1^{er} octobre 2021

Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
France

Représentée par :

Jean-Michel ARNOULT, Directeur Financier Adjoint

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base relatives au Garant sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 1^{er} octobre 2021

EPIC Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
France

Représenté par :

Christian BODIN, Président du Conseil d'administration



Le supplément au prospectus a été approuvé le 1^{er} octobre 2021 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 21-428.